



DÉPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT REDON
CANTON BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE SAULNIÈRES (35)



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 20 juillet 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. LE GUEHENNEC Laurent**, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2023

Étaient présents : MM. LE GUEHENNEC Laurent, LEBEAU Christine, PHELIPPE Joseph, ESNAULT Jean-Luc, VALOIS Dominique, DENIEL Franck, BABIN-TOUBA Ludovic, LEFEBRE Angélique, BILTAULD Fabienne, BARRE Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. GOUVERNEUR Gilles (pouvoir à M. LE GUEHENNEC Laurent) CONAND Cathel (pouvoir à M. BABIN-TOUBA Ludovic), CIEKAWY Ombeline (pouvoir à Mme LEFEBRE Angélique), ANTIN Séverine, JOURDAN Anne-Sophie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. DENIEL Franck est signé secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2023 : approbation à l'unanimité

2023063 | Approbation du rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

(CLECT) : approbation à l'unanimité

2023064 | Adhésion de la collectivité à la procédure de médiation préalable obligatoire par conventionnement avec le CDG 35 : adhésion à l'unanimité

2023065 | Aménagement du territoire - choix des noms de rue pour le futur lotissement des Pointellières :

noms de rue choisis à l'unanimité

2023066 | Grenier à Sel – LOT 3 MARSE – Avenant 4 : avenant d'un montant de 4 900 € HT adopté à l'unanimité

2023067 | Grenier à Sel – LOT 11 MARGUE – Avenant 1 : avenant d'un montant de 537. 52 € HT adopté à l'unanimité

2023068 | Grenier à Sel – LOT 10 BARBOT CARRELAGE – Avenant 1 : avenant d'un montant de - 636. 30 € adopté à l'unanimité

2023069 | Grenier à Sel – LOT 8 ATELIER DU PLESSIS – Avenant 2 : avenant d'un montant de - 366. 24 € HT adopté à l'unanimité

2023070 | Grenier à Sel – LOT 7 MIROITERIE 35 – Avenant 1 : avenant d'un montant de 1 629. 37 € HT adopté à l'unanimité

2023071 | Grenier à Sel – Maîtrise d'œuvre PARTITION ARCHITECTURE – Avenant 2 : avenant d'un montant de - 897 € HT adopté à l'unanimité

Décisions du maire au titre des délégations du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)

Décision 072301 : Monsieur le Maire a effectué le virement de crédit de 13 000 € sur le budget d'investissement de la commune pour financer le projet LED.

Décision 072302 : Monsieur le Maire a signé un bail d'habitation avec Mme Nathalie P. pour la location du logement conventionné 10 b rue des Paludiers. Le bail prend effet à partir du 7 juillet 2023 pour un loyer de 381 € par mois.

Décision 072303 : Monsieur le Maire a signé une convention d'occupation du domaine public avec M. Bruno B. pour l'utilisation du logement en haut de l'ancienne mairie. Le montant mensuel de l'occupation est de 250 € et la convention produit ses effets du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Décision 072304 : Monsieur le Maire a validé plusieurs devis dans le cadre de sa délégation de signature :

- Auprès de MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 2 721,37 € TTC afin d'acquérir du mobilier pour l'école ;

- Auprès de JPG pour un montant de 3 785, 86 € TTC afin de refaire l'éclairage de l'église ;

- Auprès de BOIS DIVERS pour un montant de 5 610 € TTC afin de refaire notre stock de granules bois.

- Auprès de OOGarden pour un montant de 1 700, 65 € afin d'acquérir du mobilier de brasserie.

- Auprès d'EGUIMOS pour un montant de 1 077 € afin de diviser deux terrains dans le lotissement de l'école en vue d'une acquisition foncière

Décision 072305 : Monsieur le Maire a numéroté le Grenier à Sel 2 A Rue Saint-Martin.